

# CONTROLE DES INSTALLATIONS D'AERATION ET D'ASSAINISSEMENT DES LOCAUX DE TRAVAIL

*Suivre la qualité de l'air intérieur des locaux de travail*

## VOS ENJEUX

Le contrôle des ventilations s'inscrit dans un contexte réglementaire lié à la gestion globale du risque chimique

Afin de limiter l'exposition des salariés et les problèmes de salubrité des bâtiments, il est important de peinture, hottes, bras aspirants, centrales de traitement d'air...), en s'assurant de leur état de fonctionnement.

### LES ENJEUX

- Répondre aux obligations réglementaires
- Protéger la santé des travailleurs
- Améliorer durablement la qualité de l'air au poste de travail
- Optimiser les systèmes de production et d'exploitation
- Assurer la salubrité des bâtiments, en particulier dans les locaux tertiaires

## NOTRE OFFRE

### ■ Contrôles réglementaires périodiques

- Locaux à pollution non spécifique (type tertiaire) : débit global d'air neuf, examen de l'état des éléments de l'installation, examen de l'état des systèmes de traitement de l'air, pressions statiques ou vitesses d'air aux points caractéristiques
- Locaux à pollution spécifique (type industriel et locaux sanitaires) : débit global d'air extrait, examen de l'état des éléments de l'installation, pressions statiques ou vitesses d'air aux points caractéristiques

## POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS AVEC L'UGAP ?

Un nombre important de prestations disponibles : plus de 40 contrôles et diagnostics réglementaires accessibles

Des prix attractifs pour optimiser le coût de vos vérifications réglementaires

### RAPPELS REGLEMENTAIRES

Selon l'arrêté du 8 octobre 1987, vous devez faire contrôler vos installations d'aération :

- tous les ans, pour les locaux à pollution non spécifique (bureaux, locaux de vente, locaux de réunion...)
- tous les ans, pour les locaux à pollution spécifique sans système de recyclage
- tous les 6 mois, pour les locaux à pollution spécifique avec système de recyclage

Un accès rapide et simple : pas de convention, un bon de commande annuel à valider sur [ugap.fr](http://ugap.fr)

Une qualification systématique de vos besoins par des conseillers Bureau Veritas



## BUREAU VERITAS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

### Expertise technique

L'expertise de Bureau Veritas couvre un très large éventail de domaines techniques. Vous bénéficiez ainsi des meilleurs spécialistes choisis pour leur maîtrise de la réglementation, leur expérience en aération et assainissement

### Une démarche globale

Depuis l'approvisionnement et tout au long de la chaîne de production, Bureau Veritas vous propose des solutions pour répondre aux exigences réglementaires, première étape de la mise en place d'une gestion globale de prévention des risques chimiques.

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Exposition professionnelle aux agents chimiques dangereux
- Exposition professionnelle aux bruits
- Document unique